

COMMUNIQUE DE PRESSE

HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE ET DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

LE MARDI 15 JANVIER 2019

Le mardi 15 janvier 2019, les services de la préfecture et des sous-préfectures de Condom et Mirande seront exceptionnellement ouverts au public selon les horaires suivants :

Préfecture d'Auch

8 h 30 à 11 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Sous-préfecture de Condom

de 8 h 30 à 10 h 30.

Sous-préfecture de Mirande

de 8 h 30 à 11 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00.

Ce même jour, les services de la direction départementale des territoires (DDT) ne seront ouverts au public que de 9 h 00 à 12 h 00.

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à vos démarches administratives sur l'Internet Départemental de l'Etat : <http://www.gers.gouv.fr>